

LES 3 RECOMMANDATIONS DE LA MISSION

N° de la recommandation	Recommandations	Acteurs concernés	Calendrier prévisionnel	Support/action
1	Accompagner et faciliter les demandes de différenciation , en amont de toute délibération des collectivités	Ministère de l'intérieur / Préfets	6 mois	Circulaire
2	Apporter une réponse obligatoire et motivée , dans un délai de six mois , à toutes les demandes des collectivités en matière de différenciation	Premier ministre / Secrétariat général du Gouvernement	6 mois	Circulaire
3	Réviser l'article 72 de la Constitution afin d'ouvrir le champ des possibles, mais sans créer de droit d'exception ni mettre à mal le principe d'unité de la République	Pouvoir constituant	6 mois	Constitution